

LES BRÈVES

La grippe faiblit

Le nombre de personnes qui se sont présentées chez un médecin avec un syndrome grippal a continué à diminuer la semaine dernière : 303 personnes pour 100.000 habitants ont consulté un généraliste pour cette raison, entre le 20 et le 26 février. « Ce nouveau fléchissement conforte le scénario d'une décline généralisée de l'activité grippale », a relevé mercredi l'Institut scientifique de santé publique. Bien que toujours supérieure au seuil épidémique de 140 consultations pour 100.000 habitants, l'intensité de l'épidémie est désormais qualifiée de « faible ». (b)

ARMÉE

Douze suicides en 2016

Douze militaires de l'armée belge se sont donné la mort l'an dernier, et 9 en 2015, selon des chiffres dévoilés par le ministre de la Défense Steven Vandeput en réponse à une question parlementaire. Ces chiffres restent dans la lignée des années précédentes : 13 en 2014, 10 en 2013, 13 en 2012, 14 en 2011, 18 en 2010 et 16 en 2009. (b)

ENSEIGNEMENT

Les exclusions d'élèves en hausse

Durant l'année scolaire 2015-2016, 2.405 faits d'exclusions d'élèves par un établissement d'enseignement francophone ont eu lieu, soit 301 cas de plus par rapport à l'année précédente, qui avait été une « bonne » année en la matière, enregistrant la première baisse depuis trois ans. (b)

FRANCE

Des effets de Charlotte Troadec retrouvés

Le pantalon ainsi que la carte Vitale (SIS) de Charlotte Troadec ont été découverts près de Brest, à 300 km d'Orvault où vivait la famille Troadec, disparue depuis le 16 février, selon des médias français. C'est une joggeuse qui a découvert les effets de la jeune fille dans un fossé d'un bois de Dirinon (Finistère). Un périmètre de sécurité a été établi par les forces de l'ordre. Le père Troadec, la mère, le fils de 21 ans et la fille de 18 ans n'ont plus donné signe de vie depuis le 16 février (Le Soir d'hier). (afp)

Une grève pour dénoncer la ruine de la Maison Police

SÉCURITÉ Les policiers prêts à descendre une nouvelle fois dans la rue

- ▶ Le front commun syndical menace de partir en grève à partir du 30 mars.
- ▶ La situation budgétaire au sein de la police fédérale est devenue intenable.
- ▶ Le droit à une vie sociale et familiale est malmené.

Les syndicats de policiers passent à la vitesse supérieure. Après l'annonce depuis septembre (sans résultats notables) d'une série d'actions (police de la route, laboratoires, taser, etc.) annoncées par l'une ou l'autre organisation, ils se sont retrouvés unis, mercredi matin, pour confirmer le dépôt d'un préavis de grève en front commun qui prendra cours le 16 mars et expirera deux semaines plus tard, le 30 mars. Les revendications des quatre syndicats représentatifs (SLFP-Police, SNPS, CGSP et CSC-Police) tiennent en quatre points. Ils exigent d'entreprendre « sans délai une négociation avec le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, l'arrêt des coupes budgétaires dans les services de police, un plan de refinancement de la police fédérale et un plan ambitieux pour assumer toutes les missions au profit des citoyens, leur sécurité et celle des membres du personnel ».

A défaut de voir prendre en considération toutes ces revendications, ils affirment être décidés à appeler les policiers à débrayer, réitérant ainsi la journée de grève nationale du 23 septembre 2014 (le problème des pensions) qui avait vu 14.000 policiers manifester dans les rues de Bruxelles.

La police fédérale, à entendre leurs représentants syndicaux, est à bout de nerfs. Les attentats, la crise des réfugiés, l'insuffisance structurelle de recrutement : tout cela a accru leur charge de travail et a dégradé leur vie sociale et familiale. Les restrictions budgétaires pèsent tout aussi lourd dans la Maison



Le 23 septembre 2014, pour défendre leur pension, 14.000 policiers avaient manifesté dans les rues de Bruxelles. Rebelote dans quelques semaines ? © PIERRE-VYVES THIENPONT.

Police. A la perte budgétaire de 8 % déjà dénoncée par la commissaire générale Catherine De Bolle s'ajouteront cette année-ci de nouvelles coupes budgétaires de 2 % sur le personnel, 2 % sur les frais de fonctionnement et 3 % sur les frais d'investissement : le même régime que la plupart des administrations publiques.

Les conséquences sur les missions sont dramatiques. Les syndicats rapportent – et ce sont plus que des anecdotes – le cas de ce véhicule du laboratoire de la police d'Anvers, interdit de rouler en raison de son inadéquation aux normes de pollution décriées dans la Métropole. Il a été transféré à Gand et les policiers qui l'utilisent sont contraints de remplir le réservoir d'eau tous les 100 km. Des radios toutes neuves demeurent au placard en raison d'un manque de moyens pour payer

les abonnements aux services de transmission. A Namur, des aspirants policiers n'ont toujours pas reçu d'uniforme, quatre mois après leur incorporation en raison de budgets insuffisants.

La grogne de la police fédérale risque aussi de devenir celle des polices locales

Les heures supplémentaires accumulées : 984.000 en 2016, soit 50 % de plus qu'en 2014. Le Corps d'intervention de Namur a vu son effectif théorique de 33 unités réduit à 14 policiers, ce qui a impliqué pour certains des prestations de 93 nuits et de 45 week-ends ! Et l'intégration prochaine (et semée d'embûches) du Corps de sécurité de la justice, de militaires, d'agents des aéroports au sein du futur Corps de Sécurité voulu par le gouver-

nement créera des policiers sous-barémisés.

Selon les syndicats, le personnel s'inquiète aussi de ces ruineurs d'une régionalisation de la police qui prennent appui sur les départs successifs vers les polices locales de plusieurs directeurs généraux de la police fédérale. « S'agit-il d'une option d'un gouvernement ? », s'interrogent les syndicats qui se demandent si « le ministre de l'Intérieur agit comme un électron libre au sein de la majorité ». Ils redoutent encore la concrétisation du plan de redéfinition des « missions essentielles de la police », porte ouverte vers une privatisation de fonctions régionales et ouverture d'un marché colossal pour les entreprises.

Les syndicats policiers ont, comme leurs affiliés, la gueule de bois. Ils en appellent à leur hiérarchie pour les soutenir :

L'AUTRE QUESTION

Vers quelle privatisation ?

Le Front commun syndical ne place pas que les policiers « statutaires » au cœur de ses préoccupations. Il s'inquiète également du sort des « techniciennes de surface et ouvriers » qui œuvrent au sein de la police fédérale. Ces travailleurs de la logistique policière sont parmi les plus inquiets. La réflexion opérée sur la redéfinition des « tâches essentielles de la police » entend réduire de la sphère « police fédérale » tout métier à vocation non opérationnelle. Le transport est ainsi concerné, dont celui des pièces à acheminer aux greffes. Le catering pourrait l'être également. Comme la signalisation des accidents de la route ou... le dressage des chiens. Les syndicats entendent se voir préciser les contours de ce plan de privatisation, suggérant aussi de suspendre l'exécution de certaines tâches, le temps de retrouver de l'effectif... et de l'énergie.

M.M.

« ce n'est plus l'heure de se réfugier derrière la loyauté qu'elle invoque à l'égard des ministres de tutelle. Il faut abandonner cette attitude de béni-oui-oui », lancent-ils à l'adresse de la commissaire générale Catherine De Bolle.

La grogne de la police fédérale risque aussi de devenir celle des polices locales de plus en plus astreintes à l'exécution des missions que la fédérale ne peut plus assumer, comme ce fut le cas lors de la grève des gardiens de prisons. Les zones de police, elles aussi, sont soumises à de lourdes incertitudes budgétaires. Pour les syndicats, cette situation est en passe de renverser la philosophie qui sous-tendait la réforme des polices de 2000 : « la fédérale était conçue pour soutenir la locale. C'est désormais l'inverse qui se produit ». ■

MARC METDEPENNINGEN

Le Kazakhgate confié aux magistrats montois

JUSTICE L'apparition du nom Godbille conduit la Cour de cassation à dépayser le dossier

La Cour de cassation a décidé mercredi de renvoyer devant la cour d'appel de Mons l'ensemble du dossier Kazakhgate, ouvert par le parquet de Bruxelles et ensuite transmis à la cour d'appel de Bruxelles en raison de l'apparition d'un magistrat dans ce dossier complexe qui porte sur les conditions de naturalisation du milliardaire ouzbek Patokh Chodiev et les pressions qui auraient été exercées sur le Parlement pour emporter le vote sur la loi permettant la transaction pénale.

En janvier dernier, il avait été révélé par *De Tijd* et *Le Soir* que l'ASBL Amitié et Fraternité scout, présidée en 2012 à titre privé par l'avocat général près la cour d'appel de Bruxelles Jean-François Godbille, avait reçu un don de 25.000 euros d'abord transmis au Fonds d'entraide Prince et Princesse Alexandre de Belgique et reçu par AFS comme un « don de l'Ordre de Malte ». Ce versement avait été effectué



Amitié et Fraternité scout était présidée en 2012 par l'avocat général près la cour d'appel de Bruxelles Jean-François Godbille. © BELGA.

par l'avocate française de Patokh Chodiev, Catherine Degoul, associée en cette affaire à Armand De Decker.

La qualité de magistrat de Jean-François Godbille lui réserve un « privilège de juridiction » qui implique que le dossier dans lequel son nom apparaît soit confié à une cour d'appel autre que celle (Bruxelles) de son attachement. La princesse Léa de Belgique est, elle aussi, emportée

par les effets de ce privilège de juridiction. Comme le prévoient les articles 481 et 482 (qui concerne les faits « commis par le juge hors de ses fonctions »), le parquet général de Bruxelles a transmis le dossier à la Cour de cassation. Celle-ci, siégeant « en chambre du Conseil », a renvoyé « pour enquêtes complémentaires » le dossier à Mons. « Cette procédure est assez classique », commente l'avocat de M. Godbille, M^e

Laurent Kennes qui se réjouit « qu'il n'est pas reproché à (son) client d'avoir été corrompu à l'aide du don de 25.000 euros ».

Un magistrat instructeur

La cour d'appel de Mons, comme le prévoit le Code d'instruction criminelle, devra désigner un conseiller-enquêteur. Son rapport, une fois finalisé, sera à nouveau transmis à la Cour de cassation pour renvoi éventuel devant une autre cour d'appel « pour traitement et jugement » éventuels si des faits infractueux sont retenus en charge de l'un ou l'autre des protagonistes de ce dossier. Jean-François Godbille et la princesse Léa de Belgique devraient être interrogés par le magistrat instructeur que doit désigner le premier président de la cour d'appel de Mons.

Le Kazakhgate, parallèlement à l'enquête judiciaire, fait aussi l'objet des travaux d'une commission d'enquête parlementaire. ■

M.M.

diagonale Un cerveau rikiki mais de folles capacités cognitives

Les insectes sociaux ne cessent de surprendre par leurs folles capacités cognitives. La revue *Science* revient sur une expérience d'apprentissage d'un jeu de balle par des équipes de bourdons.

Le protocole de départ des chercheurs de l'université Queen Mary de Londres est pour le moins original : lorsqu'un bourdon déplace une balle de résine jaune jusqu'au trou situé au centre du plateau, il est récompensé par une goutte de liquide sucré. Pour vérifier le rôle de l'interaction sociale sur la performance, les chercheurs ont créé trois équipes de trois bourdons. Dans la première, un des bourdons, précédemment formé, montre à ses congénères comment déplacer la balle jusqu'au trou avec ses pattes. Dans la deuxième, la démonstration est faite par l'expérimentateur qui, avec un aimant sous la surface, déplace la balle jusqu'au trou. Dans la dernière équipe, les bourdons ne reçoivent aucun apprentissage.

Résultats : c'est lorsqu'ils reçoivent l'enseignement de l'un des leurs que les bourdons se montrent

les plus efficaces et les plus rapides. Mais n'allez pas croire qu'ils imitent bêtement. Au contraire, ils optent pour la solution qui leur demande le moins d'effort pour une récompense identique. En effet, lorsque plusieurs balles sont présentes à différentes distances du trou, les bourdons choisissent invariablement de shooter celle qui est la plus proche du goal. Voilà qui rejoint une précédente expérience qui avait montré que l'insecte opte pour le chemin le plus court permettant de butiner un maximum de fleurs.

La logique d'économie du bourdon atteste que la taille du cerveau n'est pas proportionnelle à l'intelligence. La fourmi, avec son cerveau encore plus petit, est une autre championne. Il ne faut que quelques heures à *Ectatomma ruidum*, une fourmi américaine, et à *Cataglyphis cursor*, sa cousine méditerranéenne, pour apprendre que de la nourriture n'est présente à un endroit qu'à certains moments du jour. Et donc à limiter les trajets. ■

LAETITIA THEUNIS